



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions relatives au Tribunal
administratif de l'OIT**

Composition du Tribunal

1. Aux termes de l'article III, paragraphe 2, de son statut, le Tribunal administratif comprend sept juges nommés pour une durée de trois ans par la Conférence de l'Organisation internationale du Travail. La composition du Tribunal est actuellement la suivante:

M. Michel Gentot (France), président: mandat venant à expiration en juillet 2007;
M. James K. Hugessen (Canada), vice-président: mandat venant à expiration en juillet 2006;
M. Seydou Ba (Sénégal): mandat venant à expiration en juillet 2006;
M^{me} Geneviève Gaudron (Australie): mandat venant à expiration en juillet 2008;
M. Agustín Gordillo (Argentine): mandat venant à expiration en juillet 2007;
M. Claude Rouiller (Suisse): mandat venant à expiration en juillet 2007.
2. Monsieur le juge Hugessen, qui avait été nommé en 1997, a informé le Bureau qu'il ne souhaite pas, pour des raisons personnelles, demander ou accepter un renouvellement de son mandat. Monsieur le juge Hugessen a contribué, au cours de plusieurs années, au développement du droit de la fonction publique internationale. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration et, par son intermédiaire, à la Conférence, d'exprimer à M. James K. Hugessen leur profonde appréciation pour les services qu'il a rendus à la communauté internationale.
3. Le mandat de M^{me} Florida Ruth P. Romero est venu à expiration au cours de 2005 et elle n'a pas encore été remplacée.
4. Suite au départ de M^{me} Florida Ruth P. Romero ainsi qu'au départ annoncé de M. James K. Hugessen, les postes de deux juges sont à pourvoir.
5. Etant donné le fait que pour des raisons pratiques il n'a pas été possible de consulter le bureau du Conseil d'administration en temps utile, la commission pourrait recommander au Conseil d'administration d'autoriser son bureau à soumettre en son nom, directement à la Conférence, une proposition concernant la composition du Tribunal.

6. La Commission voudra sans doute:

- a) recommander au Conseil d'administration, et par son intermédiaire à la Conférence, d'exprimer à M. James K. Hugessen leur profonde appréciation pour les services qu'il a rendus à la communauté internationale au cours des neufs dernières années;**
- b) recommander au Conseil d'administration d'autoriser son bureau à soumettre en son nom, directement à la Conférence, une proposition concernant le renouvellement du mandat de M. Seydou Ba ainsi que les nominations pour les deux postes de juges à pourvoir.**

Genève, le 28 mars 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 6.